Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 45 (1909)

Heft: 46

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XLVme ANNÉE. — No 46 LAUSANNE. — 13 novembre 1909.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELUIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Route de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **H. Gailloz** instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Golay,** E., président de l'Union des instituteurs primaires genevois, Genève.
Pesson, Ch., inspecteur, Genève.
Rosier, W., cons. d'Etat, Petit-Lancy.
Mlles **Muller**, institutrice, Genève.
Pauchard, » Genève.
M. **Martin,** Ed., président de la Société Pédagogique genevoise. Genève.

Jura Bernois.

MM. **Gylam,** A., inspecteur, Corgémont.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.
Chatelain, G., inspect., Porrentruy.
Mœckli, Th., inst., Neuveville.
Sautebin, instituteur, Reconvilier.

Neuchâtel.

MM. **Rosselet,** Fritz, inst., Bevaix.
Latour, L., inspect., Corcelles.
MM. **Hoffmann,** F., inst., Neuchâtel.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.
Rusillon, L., inst., Couvet.

Vaud.

MM. **Pache,** A., inst., Moudon.
Porchet, A. inst. Lutry.
Briod, E., inst., Lausanne
Magnin, J., inst., »
Savary, E., inst., »
Cloux, J., inst., »
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise.
Gailloz, H., inst., Yverdon.
Ramuz, R., inst., Grandvaux.
Masnata, J., inst., Daillens.
Magnenat, J., inst., Oron.
Dufey, A, inst., Mex.
Guidoux, E., inst., Pailly.

Tessin.

M. **Nizzola,** prof., Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritschi,** Fr., Neumünster-Zurich.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Frossard,** Camille, directeur, président, St-Imier.
Saucy, Charles, professeur, vice-président, St-Imier.
MM. **Vauclair,** Ernest, professeur, secrétaire St-Imier.
Perret, C., inst., trésorier, Lausanne.
Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

LIBRAIRIE PAYOT et Cie, LAUSANNE

LE No 1 fr. net **LES RACES HUMAINES** LE No 1 fr. net

LES TYPES — LES MŒURS — LES COUTUMES

de tous les hommes dans le monde entier

— Un Numéro par semaine complet en douze livraisons —
12 planchés en couleurs, plus de 400 photographies

A LA LIBRAIRIE PAYOT ET Cie, RUE DE BOURG, LAUSANNE

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

à Adresser sous enveloppe affranchie à la

Librairie PAYOT et Cie 1, Rue de Bourg, Lausanne

Je soussigné, déclare souscrire à la Publication complète des Races Humaines *qui paraîtra en 12 Livraisons que je payerai contre remboursement de fr. 1 la Livraison.*

Nom : ..... Adresse : .....

.....

N.-B. — Le prix de l'ouvrage sera augmenté à compter du 1er Janvier 1910.

ÉDITION „ATAR“ GENÈVE

MANUELS SCOLAIRES

adoptés par le Département de l'instruction publique du Canton de Genève et ailleurs.

Exercices et problèmes d'arithmétique, par André Corbaz. — *A. Calcul écrit :* 1re série (élèves de 7 à 9 ans), 70 c.; livre du maître, 1 fr.; 2e série (élèves de 9 à 11 ans), 90 c.; livre du maître, 1 fr. 40; 3e série (élèves de 11 à 13 ans), 1 fr. 20; livre du maître, 1 fr. 80. — *B. Calcul mental.* 1 fr. 75 — *C.* **Exercices et problèmes de géométrie et de toisé. Problèmes constructifs.** 3e édition, 1 fr. 50. — *D.* **Solutions de géométrie,** 50 c.

Livre de lecture, par André Charrey, à l'usage des écoles primaires de Genève, 1 fr. 80

Livre de lecture, par A. Gavard, 2 fr. —

Manuels d'Allemand, par le prof. A. Lescaze : **Premières leçons intuitives d'allemand,** 3e édition, 75 c. — **Manuel pratique de langue allemande,** 1e partie, 6e édition, 1 fr. 50. — **Manuel pratique de langue allemande,** 2me partie, 4e édition, 3 fr. — **Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache,** auf Grundlage der Anschauung, 1re partie, 1 fr. 40; 2e partie, 1 fr. 50. — **Lehr- und Lesebuch,** 3e partie, 1 fr. 50

Notions élémentaires d'instruction civique, par M. Duchosal. Edition complète, 60 c.; édition réduite, 45 c.

Premiers éléments d'Histoire naturelle, par le prof. Eug. Pittard, 2e édition, 240 figures dans le texte, 2 fr. 75

Leçons et Récits d'Histoire suisse, par Alfred Schutz. Nombreuses illustrations. Cart., 2 fr.; relié, 2 fr. —

Manuel d'enseignement antialcoolique, par J. Denis. 80 illustrations, 8 planches en couleurs, Relié, 2 fr. —

Manuel du petit Solfégien, par J.-A. Clift, 95 c.

Parlons français, par W. Plud'hun, 15e mille, avec l'index alphabét., 1 fr. —

Comment prononcer le français, par W. Plud'hun, 50 c.

Histoire sainte. Rédigée en vue d'un cycle d'enseignement de 2 ans, par M. le past. Albert Thomas, 65 c.

Pourquoi pas ? essayons, manuel antialcoolique, par F. Guillermet. Broché, 1 fr. 50. Relié, 2 fr. 75

ALBERT MALSCH Fables de La Fontaines, édition annotée avec lexique, cartonné, 1 fr. 50

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue Madelaine, 16, **LAUSANNE** — Rue Fleury, 7, **NEUCHATEL**

Téléphone Rue Colombière, **NYON.**

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

MAGNIFIQUE PENSIONNAT

A VENDRE

Au centre de la Gruyère fribourgeoise — Situation idéale. — Prix modéré.
S'adresser à l'Administration du Journal.

U 3739 p

PERRENOUD & CIE

Successeurs de P. BAILLOD & Cie

Place Centrale. • **LAUSANNE** • *Place Pépinet.*

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en **métal,** depuis fr. 6; **argent,** fr. 15; **or,** fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. —•— Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise

10 % au corps enseignant.

XLVme ANNÉE

N° 46.

LAUSANNE

13 novembre 1909.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Lettre de Paris. — L'enseignement aux enfants arriérés. — Chronique scolaire : Neuchâtel. Jura bernois. Vaud.* — PARTIE PRATIQUE : *Cours complémentaires : Le commerce extérieur de la Suisse. — Composition : Le médecin. Premier frisson d'avril. — Dictées. — Récitation : Le vieux baudet.*

LETTRE DE PARIS

Je ne suis plus guère surpris, mais je suis toujours affligé quand je vois combien nos instituteurs se laissent gagner aux doctrines les plus aventureuses dès qu'elles revêtent une apparence de logique, et prendre aux sophismes les plus grossiers s'ils ont un air de libéralisme et de générosité. Un exemple bien probant de cette fâcheuse disposition à se laisser duper par les mots est celui qu'ils viennent de donner au récent congrès de leurs Amicales, à Nancy.

Ce congrès, je n'ai pas du tout la pensée d'en médire. N'y ayant pas assisté, j'ai pris connaissance de ses travaux par les relations qu'en a publiées la presse, et il m'a semblé que, sur plus d'un point, il méritait qu'on ne lui marchandât pas les éloges. Très visiblement, il s'est montré en progrès sur ses devanciers : plus calme et plus digne en ses discussions, plus raisonnable et plus modéré en ses revendications d'intérêts corporatifs, plus déférent à l'égard du pouvoir et de l'administration, plus soucieux de séparer la pédagogie de la politique, et de mettre le bien de l'école au-dessus des préoccupations égoïstes et des convoitises de partis.

Mais, pour en revenir à mon propos, ne l'a-t-on pas vu, ébloui et fourvoyé par l'éloquence captieuse d'un théoricien outrancier, d'ailleurs très sincère en ses idéologies, décréter à une forte majorité (146 voix contre 112) que *l'école ne doit pas avoir pour objet*

de pourvoir l'enfant de sentiments et d'habitudes, le premier devoir des maîtres étant le respect absolu de la liberté des jeunes âmes qui leur sont confiées ? Que l'instituteur se borne « à mettre l'enfant en contact avec les choses : il sentira ce qu'il voudra ! ».

Ainsi les 146 délégués qui ont voté ce texte absurde ne se sont pas souvenus, — ou plutôt n'ont pas voulu se souvenir, car vous pensez bien qu'il s'est trouvé quelqu'un pour les leur rappeler, — de ces vérités élémentaires que l'habitude est la loi universelle de la vie ; que vivre, c'est s'habituer ; qu'en particulier toutes les fonctions de la vie consciente, sensation, perception, mémoire, attention, sentiment, volonté, etc., sont des produits de l'habitude ; que le mot éducation perd tout sens si l'éducation ne doit pas être une formation d'habitudes ; que l'enfant à qui nous voudrons nous abstenir de faire prendre des habitudes en contractera quand même, fatalement, et que celles-ci auront autant de chances, sinon plus, d'être mauvaises que bonnes ; que c'est, au reste, une illusion bien naïve de croire possible un abstentionnisme complet de la part du maître, celui-ci ne pouvant pas ne pas influer sur l'esprit imitateur de l'enfant par son attitude, ses gestes, sa conduite, par toute son activité si restreinte qu'on la suppose, et la manière nécessairement personnelle dont il s'y prendra pour « mettre l'enfant en contact avec les choses, » autrement dit sa méthode, devant non moins nécessairement peser sur une intelligence en croissance et l'incliner à des habitudes mentales, qui deviendront à leur tour des facteurs d'habitudes morales, en vertu de la solidarité qui lie la pensée au sentiment et à l'action. Il y a là un déterminisme que rien ne saurait briser et dont la connaissance est l'A, B, C de la psychologie et de la pédagogie.

Et, d'autre part, qu'est-ce donc que cette sacro-sainte liberté de l'enfant devant laquelle il nous faudrait nous prosterner comme devant une idole ? Veut-on nous parler de sa liberté présente ? Mais elle n'existe pas, si la liberté est proprement le pouvoir d'insérer des motifs *raisonnables* dans la série des mobiles irréfléchis qui, partant de l'instinct, de la sensation ou du sentiment, nous poussent aveuglément, comme les animaux, à l'action. Veut-on nous parler de sa liberté future ? Oui, plutôt. Or précisément cette

liberté *doit être formée*. Seule, dans la nature livrée à elle-même, elle ne se formera jamais. Les éléments d'une liberté réelle, non point d'une liberté métaphysique qui n'est qu'une idée sans consistance, sont des *habitudes* de réagir aux impulsions internes, aux émotions, aux impressions et aux images venues du dehors, de les tenir momentanément en échec, de projeter sur ces états la lumière de l'attention et de la réflexion, grâce à quoi sont ouverts à l'activité ébranlée d'autres canaux que ceux par où elle se serait naturellement écoulée. Mais qui a jamais vu, qui verra jamais ces habitudes, qui constituent la force morale, la volonté, s'établir dans une âme soustraite, — si ce fait était possible, — à toute influence éducatrice? La liberté morale considérée dans l'humanité primitive est fille de la société; les habitudes de réaction, de réflexion et de choix dont je viens de parler, y sont nées peu à peu du choc incessant des natures individuelles. Dans l'humanité civilisée d'aujourd'hui, cette même liberté est fille de l'éducation qui, en quelques années seulement, met l'enfant en possession de ce pouvoir sur soi-même que la race humaine a mis autrefois tant de siècles à conquérir. Ceci est une vérité élémentaire que l'on s'étonne de voir oublier ou méconnaître par des éducateurs de profession.

Pourtant nos instituteurs *savent* quelles sont les lois essentielles de la loi consciente; ils ne peuvent pas ne pas le savoir, ayant tous appris, peu ou prou, la *psychologie* à l'Ecole normale. Ne serait-ce pas qu'ils ne l'ont étudiée que comme une matière ordinaire du programme, comme ils ont étudié les mathématiques, l'histoire, la physique et la chimie, simplement en vue de pouvoir répondre aux questions d'examens? Ils n'ont pas dû faire, comme il eût été convenable, des notions qu'elle leur apportait la principale nourriture de leur esprit, l'objet préféré, sinon permanent de leurs méditations, la source de lumière devant éclairer toute leur activité pratique et leur permettre, d'une part, le discernement de l'erreur dans les doctrines de hasard, d'autre part, la mise en valeur au point de vue inductif de leurs propres observations journalières.

Si cette explication est juste, sens critique insuffisamment exercé, connaissances psychologiques non entrées dans la sub-

stance vive de l'esprit et partant sans efficacité réelle : voilà deux lacunes de notre enseignement normal que mettent bien au jour des déclarations comme celle du congrès de Nancy. J'affirme que nous essaierons vainement de les combler, nous, les maîtres des Ecoles Normales, aussi longtemps que nos élèves devront employer deux années sur trois à se farcir la tête du savoir encyclopédique exigé des malheureux candidats au brevet supérieur.

H. Mossier.

L'enseignement aux enfants arriérés ou anormaux.

En application de la loi votée en France le 15 avril dernier, concernant la création de classes de perfectionnement pour enfants arriérés, un examen a été décidé en vue de l'obtention du certificat d'aptitude pour l'enseignement dans ces classes spéciales. La place dont nous disposons ne nous permet malheureusement pas de reproduire en entier le programme adopté et nous nous bornons aux principaux chapitres qui y sont contenus, savoir :

1. Notions générales sur les enfants arriérés. — 2. Notions sur les causes qui produisent l'idiotie, l'imbécillité et la débilité. — 3. Aspect extérieur des arriérés. — 4. Organes des sens. — 5. Instincts. — 6. Les mouvements de la volonté. — 7. Langage. — 8. Intelligence et aptitudes spéciales. — 9. Notions sommaires sur le traitement médical et l'hygiène, etc.

Un arrêté relatif à l'organisation des classes d'enfants arriérés, et signé par M. A. Briand, a aussi été adopté. Il porte entre autres que le nombre des élèves réunis dans une même division est normalement de quinze. Les classes et écoles sont ouvertes pendant une durée de 3 heures et demie le matin et autant l'après-midi. Mais dans l'emploi du temps indiqué à grandes lignes, il est prévu une demi heure de récréation au milieu de la durée de chaque école.

Le programme d'enseignement est une combinaison du travail ou des leçons dont nous trouvons l'indication dans les programmes des écoles frœbeliennes (écoles maternelles en France), et celles du degré inférieur (cours élémentaire).

Ce programme nous paraît fort bien convenir pour les arriérés ou élèves retardés et qui sont classés comme tels au début de la scolarité. Pour les anormaux il serait utile, selon nous, d'établir un programme conçu dans le même esprit, mais cependant plus spécial et prévoyant surtout un matériel d'intuition aussi riche que possible pour les exercices de langage et les notions premières concernant le calcul, la forme, les couleurs en particulier.

De l'instruction générale qui accompagne ce programme nous détachons ce qui suit :

« L'enseignement sera donné par la vue directe des objets et des êtres, par des images, par des causeries familières, dirigeant l'attention de l'enfant vers l'observation de l'action et de la vie. On donnera des leçons de vie pratique, afin de mettre les anormaux en mesure de se suffire et de s'adapter à leur milieu. Aux enfants les plus petits, on apprendra à se laver, à s'habiller, à manger propre-

ment. Aux plus âgés, on apprendra à se présenter, à écrire une lettre, à compter leur argent, à l'économiser, à voyager ; aux plus intelligents, on enseignera les notions élémentaires d'hygiène, et surtout des règles de morale, particulièrement précieuses à des jeunes filles d'intelligence débile, partant plus exposées.

» Le but des écoles de perfectionnement n'est pas seulement d'assurer aux enfants l'instruction à laquelle ils ont droit, mais encore d'éviter qu'ils ne tombent à la charge de la société. Aussi l'enseignement du travail manuel qui leur sera donné devra-t-il être nettement orienté vers l'apprentissage et ses applications concrètes. Dans les milieux ruraux, c'est vers l'enseignement agricole qu'il convient de diriger les enfants de préférence. C'est pourquoi il est désirable qu'un jardin scolaire d'enseignement fasse partie de chaque école de perfectionnement. Dans les milieux urbains, des ateliers seront aménagés, pour un apprentissage rationnel et complet, répondant à des besoins locaux ou régionaux. Ce qui convient le mieux, ce sont les métiers simples pouvant s'exercer partout, le *travail du bois*, du *fer*, les *confections*, la *cordonnerie*, les *brosseries*, etc., à condition d'apprendre entièrement la profession choisie.

L. Hz.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHATEL. — **L'Université. Son inauguration.** — Le 15 octobre 1909 restera une date mémorable dans l'histoire de notre établissement d'enseignement supérieur. C'est, en effet, à partir de ce jour que l'Académie de Neuchâtel a pris le titre d'Université.

La première Académie, inaugurée en 1841, fut malheureusement supprimée par décret du Gouvernement le 17 juin 1848.

Reconstituée en 1866, elle subit au cours des années de nombreuses transformations. En 1886, l'Académie fut installée dans son bâtiment actuel. Le 6 mai 1892 fut célébré le 25me anniversaire de sa reconstitution ; enfin, en 1894, on procéda à une troisième réorganisation. Tels sont les principaux faits chronologiques de sa vie fort mouvementée.

L'histoire agitée de notre Académie a été semblable à celle d'autres établissements supérieurs : à leurs débuts, l'Académie de Lausanne, celle de Genève, ont passé par les mêmes phases dont elles sont sorties grandies et fortifiées.

Le 18 mai 1909, le Grand Conseil neuchâtelois a voté le décret suivant :

Dès le 15 octobre, l'Académie de Neuchâtel prendra le titre d'Université.

L'inauguration de l'Université eut lieu le 15 courant, en séance solennelle, à l'Aula de l'ancienne Académie. Outre les délégations des autorités communales, le corps enseignant était au complet ; on remarquait dans l'assistance les recteurs des universités de Bâle, Genève, Lausanne, Zurich, Berne, ainsi que deux professeurs de l'École polytechnique.

M. Quartier-la-Tente, chef du Département de l'Instruction publique, en ouvrant cette solennité, a prononcé un très remarquable discours. Nous en citons quelques passages :

« Après 43 ans d'existence, dit-il, notre Académie a changé de nom et elle entre dans une période nouvelle dont l'importance est plus considérable qu'on ne le suppose. Il a fallu dix années environ pour obtenir ce résultat.

« A cette heure, notre jeune Université a conquis l'intérêt de toutes les autorités du pays et personne ne songe plus à contester son rôle ni son utilité ! Elle entre dans la nouvelle période de son règne entourée de la sympathie générale. Elle n'a plus d'autre souhait à exprimer que celui de pouvoir disposer de crédits suffisants pour compléter certains de ses enseignements et pour améliorer ses laboratoires.

« Notre établissement d'enseignement supérieur, dit M. Quartier-la-Tente, a aujourd'hui un passé des plus honorables et peut déjà se glorifier des services qu'il a rendus à la science et au pays neuchâtelois. Ce passé de notre Académie nous permet de considérer l'avenir avec confiance. Neuchâtel a toujours été, malgré l'étroitesse de ses limites, un centre de culture scientifique et il deviendrait infidèle à son passé s'il cessait de l'être. L'Université sera certainement, mieux encore que l'Académie, une école de développement intellectuel et de haute culture humaine. »

Puis l'orateur montre le grand intérêt et la sollicitude de l'Etat et des communes envers l'école primaire, les enseignements secondaire et professionnel. Il était juste donc, dit-il, de favoriser l'enseignement supérieur en le mettant dans une situation normale qui facilite son développement progressif.

L'Etat dépensait en 1870 pour l'enseignement primaire fr. 135,800. — Le budget de 1910 prévoit une dépense de fr. 625,000.

L'Etat dépensait en 1870 pour l'enseignement secondaire fr. 15,800. — Le budget de 1910 prévoit une dépense de fr. 134,000.

L'Etat ne dépensait rien en 1870 pour l'enseignement professionnel. — Le budget s'élève à cette heure à fr. 209,000.

L'Etat dépensait en 1870 pour l'enseignement supérieur fr. 56,000 et le budget de 1910 indique une somme de fr. 220,000.

Enfin, le budget de l'Instruction publique était en 1870 de fr. 243,000. — Il atteint en 1910 la somme de fr. 1,258,000.

Ces chiffres, déclare M. le Directeur de l'Instruction publique, démontrent d'une manière indiscutable que la République a beaucoup aimé l'école et lui a témoigné généreusement son attachement. Les intérêts immédiats de la République démocratique sont unis, par les liens les plus étroits, à ceux de la haute culture intellectuelle et morale.

M. le chef du Département de l'Instruction publique termine son discours en exprimant sa gratitude aux professeurs actuellement en charge, dont dix d'entre eux ont plus de 25 ans de service dans les diverses facultés. Messieurs, l'Académie a vécu 43 ans, que l'Université vive et prospère à toujours ! »

(*A suivre*). H.-L. Gédet.

JURA BERNOIS. — **Votation du 31 octobre 1909.** — Le peuple bernois a adopté par 45 236 voix contre 15 440 sur l'amélioration des traitements du corps enseignant primaire dont *l'Educateur* a entretenu assez souvent ses lecteurs

Voici le résultat des districts jurassiens :

Neuveville	203	oui	97	non
Bienne	1901	»	350	»
Courtelary	2060	»	746	»
Moutier	1542	»	557	»
Franches-montagnes	847	»	322	»
Porrentruy	1763	»	1431	»
Délémont	1719	»	572	»
Laufon	474	»	221	»
Total	10509	oui	4296	non

Sans Bienne, on compte 8 608 oui contre 3 946 non. Tous les districts du canton ont adopté la loi. Le peuple bernois a donné là un beau témoignage de sympathie au corps enseignant primaire. Il a montré que l'éducation de ses enfants lui est chère et qu'il accorde volontiers les sacrifices nécessaires dans ce but. Quand elle produira tous ses effets, c'est-à-dire dans quatre ans, la nouvelle loi augmentera d'un million les traitements du corps enseignant primaire, le tout à la charge de l'Etat. Suivant les classes d'âge, c'est une amélioration individuelle de 150 à 400 francs pour les instituteurs et institutrices et de 80 francs pour les maîtresses d'ouvrages. Le minimun payé par les communes a bien été relevé de 450 à 700 francs, mais, économiquement parlant, le corps enseignant n'éprouvera pas grande amélioration de ce chef. Presque toutes les communes, en effet, ont des traitements de 700 fr. et au-dessus, sans compter les prestations locales en nature (logement, bois jardin et terrain cultivable), également à leur charge.

Il faut espérer que le corps enseignant répondra à la confiance du peuple en se montrant toujours plus digne de sa belle vocation et en remplissant toujours mieux ses devoirs. C'est là un précieux encouragement dans une carrière pénible, il est vrai, mais qui remplit des plus douces joies ceux qui aiment l'enfant et recherchent le bonheur et la prospérité de la patrie dans l'éducation des jeunes générations.

Ce n'est pas le moment de donner des détails sur la votation elle-même, sur le travail intense qui l'a précédé, mais ce que nous voulons souligner en terminant, c'est la reconnaissance vouée par le modeste instituteur et la vaillante institutrice à tous ceux qui ont contribué au succès de cette belle journée du 31 octobre 1909. H. Gobat.

VAUD. **Ecole nouvelle de Chailly sur Lausanne.** — L'Ecole nouvelle de la Suisse romande a inauguré samedi, 30 octobre dernier, les deux bâtiments destinés à remplacer les pavillons en bois qui l'abritaient depuis environ deux ans. Ces bâtiments, simples et de fort bon goût, ont été construits sur les plans de MM. Grenier et de Goumoëns, architectes, à quelques minutes du pont et du temple de Chailly, sur le chemin qui conduit du « hameau » à Rovéréaz. Le premier contient onze salles d'études; dans le deuxième sont : au rez-de-chaussée le réfectoire, le bureau du directeur, la salle de dessin ; aux deux étages supérieurs les appartements de M. Vittoz et de son adjoint, M. André, ainsi que les chambres des élèves internes.

Une terrasse, des jardins entourent les édifices. Les site est charmant, la vue, belle.

La création de l'Ecole nouvelle est due à l'initiative de M. le professeur Ed. Vittoz. Nos lecteurs connaissent déjà les principes essentiels des écoles nouvelles.

L'Ecole nouvelle est un établissement d'instruction classique ou scientifique pour jeunes gens des deux sexes et de langue française (ou possédant bien la langue). Elle s'est donnée pour but : d'assurer à l'enfant une éducation intégrale et où le souci de l'hygiène, le développement corporel, la formation du caractère ne soient jamais subordonnés à des considérations d'âge, de programme ou d'examens ; de lui procurer une large culture intellectuelle, entre autres par l'étude du latin — à partir de 13 ans —, mais jusqu'à 14 ans sans viser à une spécialisation prématurée ; de travailler dans l'enseignement comme dans les relations personnelles, à la mise en valeur de l'individualité, en interprétant les programmes avec souplesse, en laissant à l'élève le maximum de liberté possible et en faisant appel à sa curiosité, à son jugement, à son esprit d'initiative. La pratique des travaux manuels (jardinage, menuiserie, cartonnage, etc.) est inscrite au programme.

L'école est destinée aux élèves pour qui la surcharge des programmes, des établissements classiques surtout, constitue un danger ; à ceux qui possèdent presque tout ce qu'il faut pour faire de fort bons élèves, mais ont trop peu le « tempérament scolaire » pour se plier à certaines exigences des classes ordinaires ; à ceux dont les parents désirent prendre le plus tard possible, et en connaissance de cause, une décision quant à l'avenir professionnel de leurs enfants ; à ceux qui, destinés dès le début à entreprendre des études supérieures, désirent recevoir auparavant une éducation intellectuelle basée sur un programme large.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'étude du latin ne commence qu'à 13 ans. Jusque là on s'en tient, nous le constatons avec plaisir, au programme de l'école primaire vaudoise, mais en le développant pour certaines branches, et y ajoutant l'allemand et l'histoire générale. On a adopté le système des classes mobiles, qui consiste pour les branches où les aptitudes individuelles et le développement général jouent un grand rôle (langues et mathématiques surtout), à verser chaque élève dans la classe qui correspond à son degré d'avancement. En outre, une même classe peut recevoir un nombre de leçons variable pour une même branche.

Pour clore ce bref aperçu du programme de l'Ecole nouvelle, ajoutons que l'on y a appliqué, avec succès, le principe de la coéducation des sexes.

M. Vittoz a été heureux de recevoir des encouragements chaleureux de la part de maîtres de plusieurs établissements officiels. Ces pédagogues ont compris que les expériences de l'Ecole nouvelle, impossibles à faire dans les écoles publiques, ne peuvent qu'être profitables à ces dernières.

En terminant, l'orateur remercie les nombreuses personnes qui n'ont pas hésité à s'intéresser financièrement à son entreprise.

Au nom des parents des élèves, M. J.-E. David, rédacteur, prononce un charmant discours dans lequel il expose quelques vues intéressantes. Attachons-nous, dit-il, à donner une nourriture substantielle à l'esprit de nos enfants ; évitons le gavage; *multum non multa*. Apprenons à notre jeunesse à penser clairement, et à traduire exactement ses conceptions.

Les assistants ont visité ensuite les locaux. Une collation leur a été offerte, tandis qu'une phalange de petits musiciens, tous élèves de l'Ecole, faisait entendre des airs de fête.

PARTIE PRATIQUE

COURS COMPLÉMENTAIRES

Pour illustrer l'article paru dans le dernier numéro de l'*Educateur*, nous donnerons chaque semaine, pendant la durée des cours complémentaires, une leçon dans laquelle nous aborderons un sujet de nature à intéresser plus spécialement les jeunes gens de 16 à 19 ans.

Nous avons l'intention de traiter les sujets suivants :

1. Le commerce extérieur de la Suisse. — 2. La chasse dans notre pays. — 3. Les finances de la Confédération. — 4. L'horlogerie. — 5. Les industries textiles. — 6. Les chemins de fer fédéraux. — 7. L'industrie des hôtels. — 8. Les stations balnéaires. — 9. Les mines et les carrières. — 10. La défense nationale.

Le commerce extérieur de la Suisse.

Si certains pays, tels que la France et l'Angleterre, par exemple, peuvent — grâce surtout à leurs colonies — se suffire à eux-mêmes, la situation de la Suisse est toute différente.

Notre pays a besoin des autres puissances, aussi bien pour leur acheter les denrées alimentaires et les matières brutes qui nous manquent, que pour leur vendre les produits de notre industrie.

Nous **importons**, chaque année des marchandises représentant une valeur de **un milliard et demi** de francs.

Sur cette somme, le tiers, soit 500 millions de francs, concerne *les produits alimentaires.*

La récolte totale des céréales de la Suisse se monte à environ 3 millions de quintaux. Elle est loin de suffire à la consommation, dont elle ne couvre pas même le quart. Si nous n'avions que le blé ayant crû sur notre territoire, nous ne pourrions nourrir la population de la Suisse que pendant 78 jours par année.

Nous devons donc faire venir de l'étranger de grandes quantités de *céréales.* C'est la Russie qui nous en fournit le plus. Le reste se partage, suivant les années, entre l'Amérique du Nord, la République Argentine, les Etats des Balkans et les quatre pays qui nous entourent.

La production annuelle du vignoble suisse peut être évaluée, en moyenne à 1 million d'hectolitres. Elle suffit à peine *à la moitié* de la consommation du pays. Il nous faut donc faire venir du dehors de *1 à 2 millions d'hectolitres de vins*, quantité qui varie suivant l'état de la récolte de l'année. Ce sont l'Espagne, l'Italie, le Midi de la France, l'Autriche-Hongrie et, en moindre quantité, l'Allemagne et la Grèce qui en sont les fournisseurs.

Le *bétail* suisse ne suffit pas non plus à assurer la *viande de boucherie* dont dont nous avons besoin. Chaque année, nous devons en acheter pour 60 millions environ. La France et l'Italie en fournissent les trois quarts.

Il nous faut encore annuellement pour 40 millions de *sucre ;* pour 10 millions de *gibier et volailles* dont la France nous vend les deux tiers ; pour 15 millions d'œufs, provenant surtout d'Italie, de Styrie, des pays du Danube et de la Turquie ; des *fruits du Midi* qui viennent d'Espagne, d'Italie, de la France méridio-

nale et du Levant ; des *huiles comestibles ;* du *saindoux* : des *conserves de viande*, etc.

Enfin, il est certaines denrées que nous devons faire venir totalement de l'étranger : du *café*, pour 12 millions, du *cacao*, pour 7 millions, et, pour une somme moindre du *thé*, des *épices*, etc.

Bien que la Suisse ait près de 900 000 hectares de forêts, elle doit acheter, bon an mal an, des *bois* pour une somme de 30 millions. Ils nous sont surtout livrés par l'Autriche-Hongrie et par l'Allemagne.

Nos mines d'anthracite et de houille étant peu nombreuses et surtout peu productives, nous devons nous procurer tous les ans pour 70 millions de francs environ de *charbon* venant en bonne partie de l'Allemagne (plus de 50 millions), de la France et de la Belgique.

Il nous faut aussi du *pétrole* pour 10 millions. L'Amérique nous en fournit les trois quarts. Le reste provient de Russie, de Galicie, de Roumanie.

Les champs de *tabac* de la vallée de la Broye, de l'Argovie et du Tessin méridional ne produisent guère qu'une récolte moyenne annuelle évaluée à 1 million de francs. Or, comme nous consommons pour 9 millions de tabac, nous devons en faire venir chaque année pour 8 millions de l'Amérique du Nord, du Brésil et de l'Inde hollandaise.

Mais ce qui fait le gros chiffre de nos importations, ce sont les *matières brutes* dont nous avons besoin pour nos principales industries.

En premier lieu figure, pour une somme de 150 millions, la *soie brute* dont plus de la moitié vient de la Chine et du Japon. La France et l'Italie nous en fournissent également beaucoup. Ensuite viennent le *coton*, 60 millions, nous arrivant surtout des Etats-Unis et de l'Egypte, puis la *laine* — plus de 30 millions — dont l'Australie nous livre près de la moitié.

Notre pays étant très pauvre en *métaux*, nous devons en faire venir énormément de l'étranger. Le *fer*, à lui seul, nous coûte une somme de 50 millions. L'Allemagne nous en fournit plus de la moitié. Le reste nous vient d'Angleterre, de France, de Suède.

Nos meilleurs fournisseurs sont *l'Allemagne*, qui nous vend pour 550 millions par an ; la *France*, pour 300 millions ; l'*Italie*, 250 millions ; la *Grande-Bretagne*, 120 millions, et *l'Autriche-Hongrie*, 100 millions.

***

Nos **exportations**, c'est-à-dire les marchandises que nous vendons au dehors, atteignent annuellement une somme supérieure à **un milliard** (1100 millions).

Dans ce chiffre, les *broderies* figurent pour 170 millions ; l'*horlogerie* pour 160 millions ; les *soieries*, 160 millions ; les *machines*, 70 millions ; les *cotonnades*, 60 millions ; les *chocolats*, 40 millions, le *lait condensé*, 30 millions ; les *couleurs d'aniline* (matières colorantes artificielles), 25 millions.

Nos meilleurs clients sont l'*Angleterre*, l'*Allemagne*, les *Etats-Unis*, et la *France*. Ensuite viennent l'Autriche-Hongrie, la Russie, l'Italie, l'Asie orientale, etc.

Nous livrons à l'Angleterre pour 80 millions de *soieries*, 35 millions de *brode-*

ries, 20 millions de *montres*, 15 millions de *lait condensé*, 10 millions de *chocolat*.

Les Etats-Unis nous achètent chaque année pour 70 millions de *broderies*, 30 millions de *soieries*, 10 millions de *montres*, 10 millions de *fromages*, 5 millions de *matières colorantes*.

Nous fournissons à l'Allemagne pour 70 millions de *soieries* et *cotonnades*, 30 millions d'*horlogerie*, 10 millions de *fromages*, 10 millions de *machines*.

La France achète chez nous des *soieries* et *cotonnades*, pour 40 millions, des *machines* pour 10 millions, des *fromages* pour 15 millions, de l'*horlogerie* pour 6 millions, du *chocolat* pour 3 millions.

***

Le commerce de la Suisse est l'un des plus importants de l'Europe. Le chiffre de ses importations et de ses exportations la place avant l'Espagne et presque au même rang que l'Italie. Par tête de population, la Suisse occupe le **premier rang** au point de vue commercial.

Par sa situation géographique, notre patrie en est réduite, en ce qui concerne l'importation et l'exportation, au commerce avec les pays voisins tout d'abord. Pour l'exportation, ce sont en outre surtout l'Angleterre et l'Amérique du Nord qui ont la plus grande importance. Elle a réussi à conclure avec eux, ainsi qu'avec l'Espagne et la Serbie, des traités de commerce qui non seulement assurent pour une certaine période la continuité des relations commerciales, mais permettent d'en espérer la continuation graduelle. C. S.

(D'après le *Dictionnaire géographique de la Suisse.*)

Sujets de Rédaction. — Les fournisseurs et les clients de la Suisse. — Principaux articles d'importation. — Principaux articles d'exportation. — Quelles sont les denrées alimentaires que nous devons faire venir de l'étranger, et pourquoi ?

Questions d'Arithmétique.

Quel est, au prix moyen de 46 fr. 40 la tonne, le poids du charbon que nous avons importé en une année et représentant la somme de fr. 69 600 600 ?

R. *1 500 000 t.*

Nous importons chaque année pour 10 000 000 fr. de pétrole valant 20 fr. les 100 kg. Combien cela représente-t-il de litres, la densité du pétrole étant 0,8 ?

R. *62 500 000 l.*

Il est entré en Suisse, dans le courant d'une année 1 138 800 hl. de vin. Combien de litres par mois ? par semaine ? par jour ? par heure ? (année 365 j.) R. *2 490 000 l.* — R. *2 190 000 l.* — R. *312 000 l.* — R. *130 000 l.*

Nos exportations s'élèvent en moyenne à 1 100 millions de francs par année. Quel serait en tonnes le poids de cette somme 1° en argent ? (la pièce de 1 fr. pèse 5 gr.) ; R. *5500 t.* 2° En or ? (la pièce de 20 fr. pèse 6,45 gr.) ; R. *357,5 t.*

La hauteur d'une pile faite avec des pièces de 5 fr. ? ; (épaisseur d'une pièce 2 mm.) R. *440 000* m. La longueur que l'on obtiendrait en alignant cette somme en pièces de 2 fr. (diamètre 27 mm.) ; *14 850 000 m.* Combien de

fois la distance de Lausanne à Sierre ? (110 km.); R. *135 fois*. De Lausanne à Schaffhouse ? (275 km) ; R. *54 fois*. De Lausanne à Magdebourg? (990 km.) ; R. *15 fois*. De Lausanne à Constantinople ? (2970 km.) ; R. *5 fois*., etc.

C. S.

COMPOSITION *Degré supérieur*.

Le médecin.

Plan du sujet — 1. Utile à tout le monde. — 2. Préparation professionnelle. — 3. Attributions spéciales. — 4. A l'hôpital. — 5. Le devoir. — 6. Dévouement.

Développement. — Au nombre des bienfaiteurs de l'humanité se range le médecin, car il est utile à l'individu, à la famille, à la société. Tous remettent entre ses mains leurs intérêts les plus chers : c'est la réponse au cri d'une épouse inquiète au sujet de son mari cloué sur un lit de maladie; c'est l'espoir de la fiancée assise au chevet de celui auquel elle compte unir son sort ; c'est le baume à la blessure d'une mère dont le cœur saigne à la vue des souffrances d'un fils adoré. C'est un peu de soulagement pour ceux que le danger d'une méchante épidémie menace. Souvent, c'est plus que cela, c'est le triomphe de la science qui arrache à la mort sa proie.

L'influence d'un médecin est considérable ; il la doit à son diplôme et à la confiance du public. Songez d'abord à quelles longues et patientes recherches il a livré son esprit avant d'être autorisé à pratiquer son art. Sous la direction de maîtres expérimentés il a étudié à fond l'organisme humain, il a appris à manier habilement le scalpel et le bistouri pour tailler dans les chairs et explorer les plaies. La botanique lui a révélé la valeur des plantes, la chimie les propriétés des corps et leurs applications au traitement des maladies. La pharmacie lui prête donc son concours indispensable; elle reçoit de lui les prescriptions dont elle garde soigneusement copie dans un registre fermé au profane.

La confiance des autorités et du public attribue au médecin dans la vie civile des pouvoirs spéciaux. Lui seul peut procéder aux vaccinations, vérifier les décès, délivrer un certificat médical ; le juge se sert de ses témoignages pour aggraver ou diminuer la peine d'un criminel

L'amour des hommes autant que sa science attache volontiers un médecin à l'hôpital. C'est là qu'il peut dépenser les trésors de son cœur et de son énergie. Quelle profonde piété ne lui inspirent-ils pas, tous ces malheureux que la douleur accable ! Pour chacun il a une pensée généreuse, une parole de consolation. Mais dans les cas graves, il n'hésite pas à accorder le dernier mot à la chirurgie, s'il a espoir de sauver ainsi un patient.

Une vie de plaisirs est incompatible avec les devoirs d'un bon médecin dont la tâche doit absorber tous les instants. Comme tout autre savant, il a besoin de revoir ses livres d'étude, de méditer dans le silence du cabinet où il peut aussi faire l'examen de sa conscience. L'art du médecin réclame certaines qualités qu'on peut appeler maîtresses : l'esprit d'observation, le calme, la sûreté de la main, la sensibilité de l'épiderme, la finesse de l'ouïe, autant d'éléments de ses succès.

Le médecin ne fait point acception de personnes : la vie du souverain le plus fortuné ne lui est pas plus précieuse que celle du dernier des indigents. Voyez son dévouement, il est illimité, sa porte s'ouvre nuit et jour aux appels des souffreteux. Qu'il pleuve ou vente, que la chaleur soit torride ou le froid glacial, le médecin va en courses, tantôt à cheval, tantôt à bicyclette, en automobile, pressé de porter secours. Cependant, là ne sont pas ses plus grandes peines, il en est de plus amères qui ont pour causes l'infidélité des malades ou la méchanceté des hommes qui à tort attaquent sa réputation. Quand le devoir l'exige il brave tout, les haines, les dangers, la mort même. Combien de fois n'a-t-on pas vu le médecin entrer dans une cité empoisonnée, respirer les vapeurs pernicieuses d'une fièvre maligne mettant sa vie en péril ! Quoi de plus noble, de plus désintéressé que de tels actes dont le souvenir fait couler des larmes de reconnaissanc.

L. Bouquet.

Premier frisson d'hiver.

La pluie froide et tranquille, qui tombe lentement du ciel gris, frappe mes vitres à petits coups comme pour m'appeler ; elle ne fait qu'un bruit léger, et, pourtant, la chute de chaque goutte retentit tristement dans mon cœur. Tandis qu'assis au foyer, les pieds sur les chenets, je sèche à un feu de sarments la boue salubre du chemin et du sillon, la pluie monotone retient ma pensée dans une rêverie mélancolique, et je songe.

Il faut partir. L'automne secoue, sur les bois, ses voiles humides. Cette nuit, les arbres sonores frémissaient aux premiers battements de ses ailes dans le ciel agité, et voici qu'une tristesse paisible est venue de l'occident, avec la pluie et la brume. Tout est muet. Les feuilles jaunies tombent, sans chanter, dans les allées ; les bêtes, résignées, se taisent ; on n'entend que la pluie ; et ce grand silence pèse sur mes lèvres et sur ma pensée. Je voudrais ne rien dire. Je n'ai qu'une idée : c'est qu'il faut partir.

Oh ! ce n'est pas l'ombre, la pluie et le froid qui me chassent. La campagne me plaît encore quand elle n'a plus de sourires. Je ne l'aime pas pour sa joie seulement. Je l'aime parce que je l'aime. Je quitte avec peine ces bois et ces vignes. Je regrette la charmille où je me promenais, le petit bois qui chantait au moindre vent, le grand chêne dans le pré où paissaient les vaches, les saules creux au bord d'un ruisseau, le chemin dans les vignes, au bout duquel se levait la lune ; je regrette ce maternel manteau de feuillage et de ciel, dans lequel on endort si bien tous les maux.

... Resterai-je là, devant la cheminée, écoutant tomber la pluie, regardant les langues rapides du feu lécher les sarments et me désolant sans raison ? Non pas ! Je secouerai les vapeurs de l'automne. Je ferai, avec application, ma tâche du jour. Et je n'entendrai plus la pluie me conseiller la paresse et le sommeil.

Anatole France.

Après lecture, faire trouver aux élèves les idées contenues dans ce morceau. Faire surtout remarquer la forme des phrases, leur construction et ajouter quelques remarques sur le style d'Anatole France.

Sujet à développer : Novembre. — L'arrière-automne. — La chute des feuilles.

Paul Chapuis.

DICTÉES

Premier degré. — 3me année.

La chanson de la famine.

Ce sont des petits enfants surtout, ce sont de pauvres petits squelettes, aux grands yeux étonnés de tant souffrir, qui la chantent ou la hurlent, cette chanson à l'entrée des villages, aux carrefours des routes, en tenant à deux mains leur ventre affreusement creusé, dont la peau s'est plissée comme celle d'une outre vide.

Pour l'entendre dans toute sa violence, cette chanson-là, il faut aller au pays *Radjpoute*, où les hommes en ce moment tombent par milliers, faute d'un peu de riz qu'on ne leur envoie pas. Dans cette région, les forêts sont mortes, la jungle est morte, tout est mort. Les pluies du printemps, que la mer d'Arabie envoyait jadis, font défaut depuis quelques années, ou bien changent de route, vont se répandre inutiles sur le Bélouchistan désert. Et les torrents n'ont plus d'eau, les rivières tarissent, les arbres ne peuvent plus reverdir... On a le sentiment de quelque chose d'anormal, d'une désolation sans recours, d'une espèce d'agonie de la planète usée. Pierre Loti (*L'Inde*).

Communiqué par C. F.

Premier degré. — 1re année.

La Galilée.

La Galilée était un pays très vert, très souriant, le vrai pays du cantique des cantiques... L'état horrible où le pays est réduit, surtout près du lac de Tibériade, ne doit pas faire illusion. Ces pays, maintenant brûlés, ont été autrefois des paradis terrestres. Les bains de Tibériade, qui sont aujourd'hui un affreux séjour, ont été autrefois le plus bel endroit de la Galilée. Josèphe vante les beaux arbres de la plaine de Génézareth où il n'y en a plus un seul. André, martyr vers l'an six cent, cinquante ans par conséquent avant l'invasion musulmane, trouve encore la Galilée couverte de plantations délicieuses et compare sa fertilité à celle de l'Egypte. Ernest Renan.

Communiqué par C. F.

MORCEAUX A APPRENDRE PAR COEUR.

11. Le vieux baudet.

En automne, à cette heure où le soir triomphant
Inonde à flots muets la campagne amaigrie,
Rien ne m'amusait plus, lorsque j'étais enfant,
Que d'aller chercher l'âne au fond d'une prairie
Et de le ramener jusqu'à son écurie.
En vain le vieux baudet sentait ses dents jaunir,
Ses sabots s'écailler, sa peau se racornir :
A ma vue il songeait au galop de la veille,
Et, parmi les chardons commençant à brunir,
Il se mettait à braire et redressait l'oreille.

Alors je l'enfourchais, et ma blouse en bouffant
Claquait comme un drapeau dans la bise en furie
Qui, par les chemins creux, tantôt m'ébouriffant,
Tantôt me suffoquant sous la nue assombrie,
Déchaînait contre moi toute sa soufflerie.
Quel train ! Parfois, ayant grand'peine à me tenir,
J'aurais voulu descendre ou pouvoir aplanir
Ses reins coupants et d'une âpreté sans pareille ;
Mais lui, fier d'un jarret qui semblait rajeunir,
Il se mettait à braire et redressait l'oreille.

Nous allions, ventre à terre, et l'églantier griffant,
Les ajoncs, les genêts, la hutte rabougrie,
Les mètres de cailloux, le chêne qui se fend,
La ruine, le roc, la barrière pourrie,
Passaient et s'enfuyaient comme une songerie,
Et puis nous approchions ; plus qu'un trot à fournir
Dans l'ombre où tout venait se confondre et s'unir.
L'âne flairait l'étable avec son mur à treille.
Et, sachant que sa course allait bientôt finir,
Il se mettait à braire et redressait l'oreille.

(*La Nature*, 1892). Maurice Rollinat.

Notes. — Rollinat, né à Châteauroux (Indre) au milieu du XIXme siècle, est mort en 1903 dans un asile d'aliénés. Après ses succès parisiens, il s'était retiré à Fresselines, au confluent des deux Creuses, à l'endroit où les derniers gradins du Massif central confinent aux plaines du bassin de la Loire. C'est dans ce village qu'il écrivit *La Nature*. L'auteur des *Névroses*, des *Apparitions*, de *l'Abîme*, n'est guère un poète de l'enfance. Quelques pièces de Rollinat, cependant, peuvent trouver place dans une anthologie scolaire. Portrait de Rollinat : *Semaine littéraire* du 7 novembre 1903 ; la même revue a publié le 15 septembre 1906 une photographie du monument que le grand sculpteur Auguste Rodin a consacré à la mémoire de son ami.

Attirer l'attention sur la technique de ces vers. Les trois strophes sont écrites avec les mêmes rimes. Et ces rimes sont au nombre de quatre seulement : *fant*, *rie*, *nir* et *eille*. Les rimes *rie* et *nir* reviennent chacune neuf fois ; *fant* et *eille*, six fois. Montrer leur disposition symétrique dans chaque strophe.

Les trente vers ne forment que huit phrases. La pièce ne renferme que cinq phrases longues de cinq vers chacune. La longueur des strophes et de la plupart des phrases sera pour l'élève une difficulté réelle, mais nullement insurmontable. Du reste, il n'est point inutile de s'exercer ainsi à la victoire et à la tenacité. C'est une chose qu'il est bon de faire comprendre aux élèves.

On fera scander et compter les pieds ; l'enfant remarquera qu'ici le mot ruine se décompose en trois pieds : ru-i-ne.

Vocabulaire : baudet, triomphant, inonder, écailler, en vain, racornir, braire, enfourcher, bouffer, ébouriffer, suffoquer, assombri, soufflerie, âpreté, jarret, griffant, ajonc, genêt, rabougri, songerie, flairer.

Expliquer : le soir triomphant, le soir inonde la campagne, à flots muets, la campagne amaigrie, ventre à terre, fournir un trot, tout se confondait et s'unissait dans l'ombre.

Quelques exercices. — 1. Indiquez les *verbes* formés comme *brunir*, d'un *qualificatif* et de la terminaison *ir* : rougir, jaunir, blanchir, noircir, bleuir, roussir, verdir, pâlir, ternir, salir, rancir, vieillir, maigrir, raidir, durcir, grandir, grossir, épaissir, etc. ; — aplanir, aplatir, arrondir, amincir, agrandir, assourdir, attendrir, alourdir, appesantir, etc. ; — élargir, éclaircir, etc. ; — embellir, endurcir, etc. ; — raffermir, ragaillardir, rajeunir, ralentir, ramollir, refroidir, rélargir, rembrunir, etc.

2. Dressez une liste de verbes de la première conjugaison formés, comme *enfourcher*, d'un *nom* et du préfixe *en* : ensoleiller, enténébrer, emmagasiner, encaver, entonner, enfourcher, emballer, encaisser, encoffrer, encapuchonner, emprisonner, emmailloter, embarquer, encadrer, encarter, enchaîner, envisager, emboucher, emboîter, embourser, embaucher, embraser, embrasser, embrigader, embrocher, embrumer, emmancher, empailler, empaqueter, empâter, empiler, emplumer, empocher, empoigner, emprisonner, empoter, empourprer, enchâsser, encourager, encrasser, encroûter, endetter. endiguer, endommager, enfariner, enfiler, englober, ensabler, engouffrer, enguirlander, enjamber, enraciner, ensemencer, etc., etc.

(Pour éviter que l'écolier se perde dans une énumération interminable, comme celle-là, on peut fixer d'avance le nombre de verbes à trouver : 10, 13, 15, 20, etc., etc.

3. Suffixe *rie*. *Métiers, commerce, industrie :* fonderie, tannerie, boucherie, épicerie, meunerie, menuiserie, blanchisserie, etc., etc. — *Action* (nom dérivé d'un verbe) : songerie, moquerie, sonnerie, batterie, beuverie, etc.

4. Liste des prépositions. Dire quels mots elles mettent en rapport et quel rapport elles expriment.

5. Etude de l'imparfait.

6. Permutations : lire, en mettant les verbes qui sont à l'imparfait : 1° au présent ; 2° au passé défini ; 3° au futur ; 4° au présent du conditionnel.

7. Verbes de la deuxième conjugaison.

8. Participe présent : les chardons commençant à brunir ; ma blouse en bouffant claquait ; sachant que sa course allait finir. Adjectif verbal : le soir triomphant ; ses reins coupants ; l'églantier griffant.

9. Analyse logique de la première phrase de la troisième strophe.

Albert Chessex.

PENSÉES

Il n'est pas dans la nature humaine de respecter beaucoup ce qu'elle ne craint pas un peu.

De Rémusat.

A quoi sert l'orthographe, sinon à démontrer qu'on a été bien élevé.

J. Bertrand.

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)